

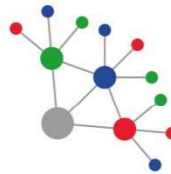
D'initiatives locales à une stratégie interfédérale

pour une génération sans tabac.

Le Hainaut en pionnier !



Observatoire
de la
Santé



Mieux vivre pour tous

STRATÉGIE INTERFÉDÉRALE 2022-2028 POUR UNE GÉNÉRATION SANS TABAC

VERSION 14 DECEMBRE 2022

<https://organesdeconcertation.sante.belgique.be/fr/documents/strategie-interfederale-2022-2028-pour-une-generation-sans-tabac>

Actualités



Génération sans tabac > La Belgique s'engage vers une génération sans tabac

La Belgique s'engage vers une génération sans tabac

La conférence interministérielle (CIM) santé, réunie en Réunion Thématique Drogues (RTD), a approuvé le mercredi 23 mar approche interfédérale pour lutter contre certaines addictions, notamment le tabac[1]. Au travers de la stratégie interfédérale les ministres fédéraux, régionaux et communautaires s'engagent à parvenir à une première génération sans tabac en Belg 2040.

Selon les dernières données de consommation, en 2018, 19% de la population âgée de 15 ans et plus était fumeuse en L'évolution au cours des dernières décennies est positive puisque le nombre de fumeurs était de 25,5 % en 1997 et de 20,5. Cette tendance à la baisse est également observée chez les jeunes puisque 15% des 15/24 ans sont fumeurs en 2018. (11% sc quotidiens) contre 22% en 2013 (17% fumaient alors quotidiennement).

Le fédéral veut interdire de fumer dans certains lieux de plein air

La lutte contre le tabac doit prendre un nouvel élan. Dans le classement européen comparant les législations restrictives, la Belgique stagne à la dixième place, loin derrière l'Irlande ou encore la Hongrie. Le fédéral annonce de nouvelles restrictions pour 2025, notamment l'interdiction de fumer dans les parcs d'attraction.

Article réservé aux abonnés



BELGIQUE

Accord sur le nouveau plan anti-tabac interfédéral : voici ce qui va changer



14 déc. 2022 à 17:15 · 1 min

Par Belga, édité par Victor de Thier

le vif.

Guide Act

weekend FOCUS

Belgique Monde Mon argent Opinions Santé Sciences et environnement Sport



© belga



Politique de santé

Plan anti-tabac en Belgique: voici les nouvelles interdictions prévues

Extrait : "Une politique anti-tabac proactive et globale est essentielle. L'objectif que nous visons est une génération sans tabac en réduisant l'attrait et l'accessibilité du tabac"

Alliance pour une
**société sans
tabac**

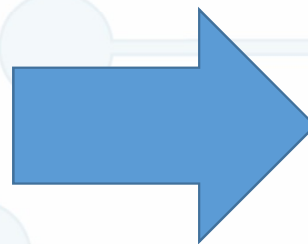
Chaque fumeur qui arrête de fumer ou qui décède
est remplacé par un nouveau fumeur

Ce n'est pas une fatalité : vous pouvez agir!

10
MESURES POUR
« GÉNÉRATIONS
SANS TABAC »

Memorandum pour les partis politiques

L'Alliance pour une Société sans Tabac plaide pour un monde
dans lequel plus personne ne souffre ou ne décède des
conséquences du tabagisme, qu'il soit passif ou non.



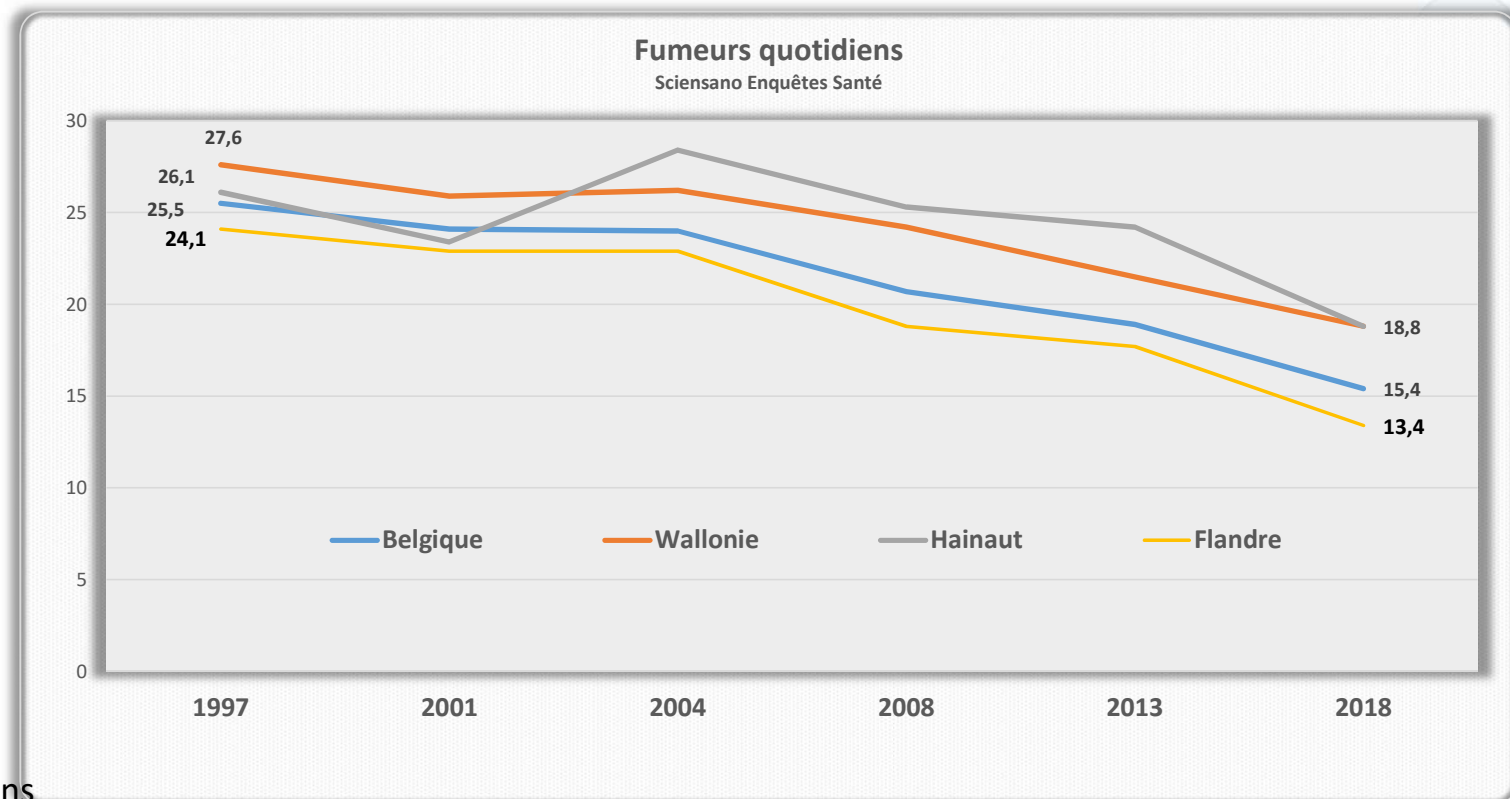
Cellule Générale de Politique Drogues
coordination permanente

STRATÉGIE INTERFÉDÉRALE
2022-2028 POUR UNE
GÉNÉRATION SANS TABAC

VERSION 14 DECEMBRE 2022

1

- 1997 – Publicités
- 2001 – Avertissements sur paquets
- 2003 – Petits paquets
- 2004 – Trains, avions, bus,
- 2007 – Travail, écoles, 16 ans
- 2008 – Hotels, restos, photos paquets,
n°Tabacstop
- 2012 – Cafés
- 2019 – Paquets neutres
- 2020 – Publicités points de vente
- 2021 – Protections enfants en voiture, 18 ans
- 2023 – Gares et quais



- + lutte contre le commerce illicite
- + campagnes media
- + actions éducatives de proximité
- + services d'aides au sevrage (tabacologues)
- + remboursements NRT
- + augmentations taxes

STRATÉGIE INTERFÉDÉRALE 2022-2028 POUR UNE GÉNÉRATION SANS TABAC

VERSION 14 DECEMBRE 2022

- Mise en œuvre de l'interdiction de fumer sur les quais des gares (01/01/2023)
- Interdiction (suppression de ceux encore existant) des fumeurs dans les lieux fermés accessibles au public et sur le lieu de travail (01/01/2024)
- Réduction la visibilité des produits du tabac par une interdiction d'étalage et une interdiction de vente de produits du tabac dans les points de vente temporaires et dans les magasins d'alimentation de plus de 400 m². (31/12/2025)
- Mise en œuvre de l'interdiction de pochette de nicotine (snuss, pouches) et des pochettes de cannabinoïdes. (01/01/2024)
- Interdiction de vente des cigarettes électroniques jetables. (31/12/2025)
- Interdiction des distributeurs automatiques de tabac dans le secteur de l'hôtellerie (01/01/2028)

Mesures intégrées au plan (2)

- Meilleur monitoring et suivi du nombre de fumeurs et de vapoteurs dans le pays. (Annuel à partir de 2023)
- Mise en oeuvre d'un système de mesure du coût social de la consommation de tabac (31/12/2024)
- Davantage de contrôles et de sanctions en cas de violation de l'interdiction de la publicité, (31/12/2025)
- Mise en œuvre du paquet standardisé à l'ensemble des produits à base de tabac et des produits à fumer à base de plantes. (31/12/2024)
- Réglementation des nouveaux produits (à base de nicotine) mis sur le marché, (31/12/2024)

Mesures intégrées au plan (3)

- Des lignes directrices claires concernant les contacts entre les ministères et les agences gouvernementales et l'industrie du tabac. Application de l'Art 5.3 de la FCTC. (31/12/2024)
- Mise en oeuvre de la Directive « SUP » 2019/904/UE relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, dont produits à base de tabac. Été 2023
- Campagnes de sensibilisation grand public touchant à la fois la prévention et l'information relative à l'aide au sevrage (planning entités fédérées)
- Instauration d'une accise pour les cigarettes électroniques et e-liquides (01/01/2024)
- enfin, augmentation des accises sur les produits à base de tabac et sur les produits à fumer à base de plantes et alignement des accises appliquées au tabac à rouler sur celles appliquées aux cigarettes. (Annuellement)

3.1 Interdiction de fumer dans les parcs d'attractions, les parcs zoologiques, les plaines de jeux et les fermes pour enfants durant les activités.

L'interdiction de fumer dans les abribus sera discutée à la CIM mobilité et l'interdiction de fumer sur les plages avec les bourgmestres de la côte.

Modification de la loi du 22 décembre 2009 instaurant une réglementation relative à l'interdiction de fumer dans certains lieux et à la protection de la population contre la fumée du tabac afin d'introduire une interdiction de fumer dans les parcs d'attractions, les parcs zoologiques, les plaines de jeux, les fermes pour enfants durant les activités, les abribus et les plages.

La loi prévoira également la possibilité d'installer des « zones fumeurs » dans ces lieux.

Avant le 31/12/24

3.2 Analyser la possibilité de mettre en oeuvre l'interdiction de fumer dans des lieux publics ouverts autres que les lieux mentionnés dans la fiche 3.1

Une interdiction de fumer sur les terrains de sport (y compris dans les stades où se déroulent des compétitions professionnelles) ainsi qu'aux entrées des bâtiments publics, dont les écoles et les hôpitaux, sera analysée en priorité et soumise à nouveau à la Cellule générale de Politique Drogues d'ici au printemps 2023 pour qu'une décision soit prise.

Une interdiction de fumer durant les activités des mouvements de jeunesse sera analysée et soumise à nouveau à la Cellule générale de Politique Drogues d'ici l'été 2023 pour qu'une décision soit prise.

Dans un troisième temps, l'analyse concernera les lieux ouverts suivants : terrasses des établissements horeca, fêtes foraines, marchés, brocantes, festivals, spectacles en plein air, entrées et voies d'accès des autres lieux publics fermés.

Avant le 31/03/2023, terrains de sports, entrées bâtiments publics (écoles, hôpitaux)

Avant le 30/06/2023 mouvements de jeunesse

Avant le 31/12/2023 terrasses Horeca, fêtes foraines, marchés, festivals, spectacles plein air, ..

Questions/Réponses



 Rue de Saint-Antoine, 1
7021 Havré - Belgique

 +32 (0)65 87 96 00

 observatoire.sante@hainaut.be

 observatoiresante.hainaut.be

 Observatoire de la Santé du Hainaut

 [observatoire_sante_hainaut](https://www.instagram.com/observatoire_sante_hainaut)